



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018
COMPTE RENDU

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo,
Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell
Mme Tania Charalambous
Mme Julie Jouve a donné procuration à Mme Christiane Exbrayat
M. Jean-Claude Lebourgeois
Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Véronique Martin
M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle
Mme Ghislaine Monroig
M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud
Mme Christelle Piesset
M. Vincent Rieutor
Mme Danièle Trabuc a donné procuration à Mme Danielle Lambert-Manent
M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : M. Jean-François Esteban

Présents : 16

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 21

Ouverture de la séance : 18h30

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération (DEL2018_089) afin d'annuler la délibération n° DEL2018_075 portant sur la vente d'un terrain du domaine privé de la commune à Madame Pichon en raison d'une contestation du contrôle de légalité.

Il propose également de retirer la délibération prévue concernant les obligations légales de débroussaillage suite à la demande d'un certain nombre de conseillers municipaux qui souhaitent disposer de plus de temps pour approfondir le sujet.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2018.

Etat des décisions prises depuis le dernier conseil municipal

FINANCES :

- DEL2018_085** Budget primitif principal 2018 - Décision modificative N°1
- DEL2018_086** Emprunt pour le financement de l'achat de l'ancienne usine « Propriété de la SCI l'Avenir »
- DEL2018_087** Acquisition de l'ancienne usine « propriété de la SCI l'Avenir » : autorisation à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente
- DEL2018_088** Rue des Essais – dissimulation du réseau électrique

URBANISME

- DEL2018_089** Vente d'un terrain du domaine privé de la commune à Madame Pichon : annulation de la délibération du 26 novembre 2018

RESSOURCES HUMAINES

- DEL2018_090** Création d'un poste d'adjoint technique
- DEL2018_091** Création d'un poste d'adjoint administratif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ANNEE 2018**- DEC2018_032**

- Signature de la convention avec le conseil départemental pour la mise à disposition d'une pièce dans les locaux de la maison des familles pour y assurer les permanences.

- DEC2018_033

- Marché public - accessibilité mairie
 - Avenant N°3 Lot 6 électricité - IGE : - 396,00 € HT
 - Suppression du ruban lumineux adhésif LED

FINANCES

DEL2018_085 Budget primitif principal 2018 - Décision modificative N°1**Dépenses d'investissement :**

	BP2018	DM N°1	BP+DM 2018
Chap 21 Art 21318 Bâtiments publics	642 551	900 000	
Total dépenses d'investissement	3 154 172	900 000	4 054 172

Recettes d'investissement :

	BP 2018	DM N°1	BP+DM 2018
Chap 16/ Art 1641 Emprunts	0	900 000	
Total recettes d'investissement	3 154 172	900 000	4 054 172

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la décision modificative N° 1 du BP principal 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour à l'unanimité**DEL2018_086 Emprunt pour le financement de l'achat de l'ancienne usine
« Propriété de la SCI l'Avenir »**

Afin de pouvoir financer l'achat de l'ancienne usine « Propriété de la SCI l'Avenir » d'un montant de 900 000 € TTC, plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

Monsieur le Maire présente les offres reçues à l'issue de la consultation.

Il propose de retenir l'offre de la caisse des dépôts selon les caractéristiques financières ci-après :

Taux intérêt	Livret A + 1 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)
Modalité de révision	Simple révisabilité
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un prêt d'un montant de 900 000 euros auprès de la caisse des dépôts pour une durée de 40 ans au taux du livret A+1 selon les caractéristiques financières ci-dessus énoncées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour à l'unanimité

DEL2018_087 Acquisition de l'ancienne usine « propriété de la SCI l'Avenir » : autorisation à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente

Vu l'avis des domaines en date du 9 février 2018,

Vu la délibération du 24 septembre dernier qui autorise Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec la SCI l'Avenir pour l'acquisition de l'ancienne usine « Panomur » cadastrée B2199 pour un montant de 750 000 €HT, soit 900 000 €TTC.

Vu le compromis de vente signé avec la SCI l'Avenir en date du 29 septembre dernier,

Vu la décision modificative N° 1 du budget primitif 2018,

Vu l'offre de prêt de la caisse des dépôts en date du 5 décembre,

Vu la délibération qui précède qui autorise Monsieur le Maire à contracter un prêt de 900 000 € auprès de la caisse des dépôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour l'acquisition de l'ancienne usine Panomur, cadastrée B2199 d'une contenance de 3614 m² pour un montant de 750 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour à l'unanimité

DEL2018_088 Rue des Essais – dissimulation du réseau électrique

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Rue des Essais - Dissimulation du réseau électrique

Ce projet s'élève à 13 260,99 € HT soit 15 913,19 € TTC.

Définition sommaire du projet :

À la suite des travaux réalisés sur la route de St Come et dans la rue des Essais en 2012, la commune sollicite le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) pour compléter la mise en souterrain du réseau basse tension dans la rue des Essais.

Ces travaux seront réalisés en amont d'un projet de réaménagement de la voirie prévu en 2019. La majorité des réseaux sont en souterrain. Dans la rue des Essais seul un branchement basse-tension survole la rue depuis un support béton sur la route de Nîmes.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMEG réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet dont le montant s'élève à 13 260,99 € HT soit 15 913,19 € TTC, selon l'Etat Financier Estimatif (annexe n°1), et de demander son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- De s'engager à inscrire la participation de la commune, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 4 640,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- De verser la participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - o le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - o le second acompte et solde à la réception des travaux.
- De prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- De prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 301,57 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- De demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Pour à l'unanimité

URBANISME

DEL2018_089 Vente d'un terrain du domaine privé de la commune à Madame Pichon: annulation de la délibération du 26 novembre 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DEL2018_075 du 26 novembre 2018.

Le conseil municipal s'était prononcé pour la vente d'un terrain du domaine privé de la commune à Madame Pichon.

Le contrôle de légalité nous a adressé une remarque concernant le prix de vente du terrain qui est différent de l'estimation faite par les domaines.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'annuler la délibération du 26 novembre dernier et de solliciter un nouvel avis des domaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'annuler la délibération n°DEL2018_075 du 26 novembre 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

DEL2018_090 Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose de créer un poste temporaire d'adjoint technique à temps complet jusqu'au 31 mars 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Pour à l'unanimité

DEL2018_091 Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, afin d'effectuer les tâches d'administration générale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'approuver la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 10 janvier 2019
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Pour à l'unanimité